



REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS VÉTÉRANS – CDC-V



(mis à jour février 2024)

Le championnat départemental des clubs Vétérans (joueurs et joueuses ayant 60 ans dans l'année) a pour bases et modalités de fonctionnement celles instaurées dans le règlement du CNC.

Le Règlement Intérieur (R.I) départemental fixe ses spécificités qui ne peuvent aller à l'encontre du Règlement National du CNC sauf cas exceptionnels votés au préalable en réunion de commission.

ARTICLE 1 : Le CDC Vétérans est géré par le comité départemental auprès duquel les clubs doivent inscrire leurs équipes avant une date limite fixée par ce dernier.

Le comité de Pilotage de cette compétition est composé des membres de la commission des compétitions par équipes et le référent en est son directeur sportif.

Cette commission est souveraine pour trancher d'éventuels litiges.

ARTICLE 2 : Les équipes sont réparties par groupes suivant leur appartenance géographique ; des aménagements pourront être faits dans un esprit de rapprochement.

Les équipes d'un même club sont placées dans des groupes différents. Si cela n'est pas possible, ces équipes doivent être opposées dès la première journée.

Les rencontres sont organisées par journée et par groupe à des dates précises sur un site unique et par zone définie dès le début de la compétition afin d'assurer une affluence conséquente.

Les équipes dont le club ne dispose pas d'un terrain permanent ou occasionnel suffisant, peuvent organiser la journée qui leur incombe sur le site d'un autre club après en avoir averti le comité de pilotage et reçu son autorisation.

ARTICLE 3 : Chaque premier de chaque groupe montera en division supérieure. Chaque dernier de chaque groupe descendra en division inférieure. Le meilleur 2^{ème} d'une poule peut monter en division supérieure s'il manque une équipe suite à un forfait général ou une équipe qui monte en CRC. L'avant dernier d'une poule peut descendre en division inférieure si une équipe de CRC descend en CDC.

ARTICLE 4: Les forfaits simples sont sanctionnés par une amende de 50 euros.

Dès le deuxième forfait, l'équipe devient forfait général et se voit infliger une amende de 200 euros

En cas de forfait général (après 2 forfaits), tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés. L'équipe vainqueur d'une équipe forfait sera considérée comme ayant remporté le match 19 à 0 (3 points et point-avantage de +19).

Une équipe forfait général ne pourra se réinscrire l'année suivante, ni aucune autre équipe supplémentaire du même club.

Le club qui n'aura pas réglé son amende en fin d'année sera INTERDIT de toutes les compétitions par équipes l'année suivante et ce jusqu'à la régularisation de sa situation.

ARTICLE 5 : Le premier de chaque groupe sera qualifié pour la phase finale ou la phase de barrage si celle-ci s'avérait nécessaire ; la qualification sera en fonction du nombre de points puis du résultat des rencontres entre les équipes ex-æquo.

Les phases de barrages et finales se dérouleront sur un site déterminé par le comité après un appel à candidature.

Les places de 3^{ème} et 4^{ème} devront être jouées en même temps que la Finale.

Composition des équipes :

Si vous avez 2 ou plusieurs équipes dans l'un des CDC, il n'y a plus besoin de fournir une liste de joueurs 15 jours avant la compétition, les joueurs composant la 1^{ère} feuille de match servira de liste de joueurs.

Des joueurs pourront être rajoutés en cours de saison, ce rajout pourra être signalé par message au comité, ou bien par une remarque sur la feuille de match.

Les joueurs rajoutés ne devront avoir figuré dans aucune autre liste.

Toutefois 2 joueurs maximum pourront changer d'équipe mais uniquement pour une division supérieure et ils ne pourront plus en changer par la suite. De même une équipe ne pourra pas comporter plus de 2 joueurs venant d'une division inférieure.

Le Comité de pilotage vérifie les feuilles de match. Si un joueur de moins de 60 ans a participé à une rencontre, la rencontre est perdue et 0 point. L'équipe adverse conserve son score si elle a gagné ou marque 19 points si elle a perdu.

La tenue :

Dans tous les CDC:

Le haut et le Bas doivent être **homogènes** et/ou **identiques**. (Pour le Bas, un pantalon sportif, short ou bermuda identique) Ex : pour une triplète, un joueur peut être en short et les 2 autres en pantalon sportif long, de même couleur etc ...

Le responsable du club qui reçoit se doit de faire respecter la réglementation adéquate et de signaler tout manquement à la règle.

Le port de tenues publicitaires est autorisé dans la mesure où elles respectent les lois et règlements nationaux en vigueur, notamment quant à l'interdiction des publicités pour le tabac et les alcools.

ARTICLE 6 : La feuille de match signée des deux équipes doit être envoyée par courrier au Comité départemental par le club organisateur sous 48 heures. A défaut, une amende de 10 euros lui sera infligée. **Les résultats et les feuilles de match complètes (recto et verso) doivent être transmis par mail ou sms rapidement afin de pouvoir établir les classements.**

En cas de forfait ou de rencontre exempte, une feuille de match devra être établie et transmise par le club concerné.

ARTICLE 7 : Avant chaque rencontre est constitué un Jury. Une fiche JURY doit être établie au début de chaque compétition. Sur cette fiche figure le nom et N° de licence du responsable du club qui reçoit et les noms et N° de licence de tous les coachs d'équipe. Chaque coach d'équipe est responsable de la tenue de ses joueurs.

En cas de litige entre 2 équipes, les coachs de ces 2 équipes ne peuvent pas participer à la réunion du JURY.

ARTICLE 8 : Un diplôme sera remis lors de l'Assemblée Générale du comité à l'équipe championne.

Les récompenses offertes aux équipes jouant les phases finales par le comité de Seine et Marne seront remises sous forme de chèques (à l'ordre du club) et distribuées lors de l'Assemblée Générale du Comité de Seine et Marne.

ARTICLE 9 : L'équipe championne de Division 1 représentera la Seine et Marne et disputera le barrage pour la montée en CRC Vétérans.